

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

DECISION N°27/2023

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL
DU BUREAU DU
04 JUILLET 2023**

Séance du 5 octobre 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 11

votants : 19

Date de convocation :
12 septembre 2023.

Etaient présents : BONTEMPS Jean-Marie, BOUCHEZ Joël, BROCHOT Thierry, COLIN Nicole, CHERON Yves, DAGONET Didier, DRAY Daniel, LAMOTTE Paule, MANSOUX Michel, MARCHAND Patrice, ROBIN Patrice

Avaient donné pouvoir : BORGEO Martine à COLIN Nicole, HUMBERT Thibault à MARCHAND Patrice, LEFEBVRE Anne à DRAY Daniel, LOISELEUR Pascale à CHERON Yves, MARTIN Manoëlle à ROBIN Patrice, METTAI Gil à BROCHOT Thierry, SELLIER Gilles à DAGONET Didier, VON EUW Stéphanie à LAMOTTE Paule.

Etaient absents : CHKROUN Benjamin, DESHAYES François, FROMENT Daniel, GRANZIERA Gilles, HARLE D'OPHOVE Guy, LEBAS Nathalie, NEAU Corry, PASS James, RENAUD Jacques, RENARD Jean-François.

Assistaient également : GAUVILLE-HERBET Cécile, Vice-Présidente de la commission « Patrimoine historique et culturel », GUERZOU Abderhamane, Président de la commission « Activités des entreprises » et « Comité LEADER », CAPRON Sylvie, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France, DUCHARDT Solange, chargée de mission « Paysage ».

Il est proposé au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2023.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 9 juin 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant pouvoir	9

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice ROBIN, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Stéphanie VON EUW à Pascale LOISELEUR, Martine BORGEO à Jean-Marie BONTEMPS, Nicole COLIN à Paule LAMOTTE, Gilles SELLIER à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, Daniel FROMENT à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Claire GOUDOUR chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Marie STURMA chargée de mission « Agriculture » au PNR, Emmanuelle PILLAERT, chargée de mission « Communication » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND donne lecture des pouvoirs et ouvre la séance.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 24 AVRIL 2023

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal du 24 avril 2023.

Moyennant quelques corrections de frappe, le procès-verbal de la réunion du Bureau du 24 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

Commune de PONTARME – Plantation d'un verger communal, d'une haie champêtre et d'arbustes ornementaux, accessoires de plantation et travaux :

La commune de Pontarmé souhaite poursuivre la végétalisation du secteur du « City stade » commencé il y a quelques années avec le soutien du PNR. Elle envisage la plantation d'un verger (12 arbres fruitiers), d'une haie champêtre composée de 180 arbustes, 5 arbres ainsi que 11 arbustes à petits fruits et 5 arbustes ornementaux pour compléter les plantations du site.

- Le montant total des devis est de 6 340,24 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 5 072 €.

Commune de FOSSES – engazonnement des allées du cimetière par hydromulching :

La ville de Fosses souhaite à l'automne 2023 procéder à l'engazonnement des allées du cimetière en utilisant l'hydromulching.

- Le montant du devis est de 2 790 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 1 395 €.

Les membres du Bureau demandent en quoi consiste l'hydromulching.

Marie STURMA répond qu'il s'agit d'un mélange de semences associées à des adjuvants et fixateurs, qui est projeté au sol, après avoir ratissé et enlevé les graviers.

Monsieur CHERON s'interroge sur l'intérêt de cette méthode alors que l'on peut avoir les mêmes résultats de façon naturelle.

Madame LAMOTTE répond que la commune d'ASNIERES-SUR-OISE a utilisé cette méthode pour son cimetière et que cela a donné de très bons résultats. Elle explique que cela permet d'obtenir un résultat rapide et ainsi mieux accepté par la population.

Il est noté que le coût de cette méthode n'est pas très important (environ 5 € du m2).

Animation du « Programme Arbres fruitiers » :

Monsieur MARCHAND explique qu'il est proposé de renouveler la mission d'animation du « Programme Arbres Fruitiers » avec Sylvain DROCOURT. Il ajoute que, pour l'année 2023/2024, le montant de la prestation s'élève à 17 000 € au maximum.

Le Bureau, à l'unanimité, valide les dossiers ainsi présentés et décide de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.

4 – MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC URBAIN ET D'UN CAHIER DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE D'ACTIVITES DE MORU-PONTPONT

Monsieur MARCHAND donne la parole à Claire GOUDOUR pour la présentation du dossier.

Claire GOUDOUR rapporte que cette mission vise à engager la requalification architecturale et paysagère de la zone d'activités (secteur déjà construit et projet d'extension) en déterminant :

- des principes urbains, architecturaux, paysagers et environnementaux permettant de revaloriser la zone ;
- des principes environnementaux, encourageant la construction durable, basés sur la sobriété et les énergies renouvelables ;
- une trame verte et bleue dans la zone d'activités, prolongement de la trame existante ;
- des circulations routières et douces sécurisées intégrant les différents maillages en déplacements doux déjà développés ;
- la gestion alternative des eaux pluviales et la prise en compte des contraintes du PPRN dans une logique de prolongement des trames écologiques présentes ;
- des aménagements paysagers pérennes ;
- les prescriptions et recommandations à intégrer dans le PLU qui permettront d'accompagner cette requalification.

Claire GOUDOUR ajoute que cette étude serait également le moyen de déterminer des principes de composition architecturale et paysagère pouvant être traduits dans une « Orientation d'aménagement et de programmation » (OAP) dans le PLU.

Elle explique que l'étude se déroulerait en 2 phases :

- Phase 1 : Evaluation des caractéristiques et contraintes urbaines et paysagères du site.
- Phase 2 : Elaboration d'un « Cahier des recommandations urbaines, architecturales, paysagères et environnementales ».

Elle indique que 4 prestataires ont été consultés et que c'est l'offre d'AEI qui s'élève à 24 950 € HT qui a été retenue.

Elle précise que le Parc naturel régional Oise - Pays de France serait le maître d'ouvrage de l'étude avec un financement du PNR à hauteur de 70% et de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte à hauteur de 30%.

Monsieur MARCHAND demande si ce bureau d'études est connu.

Claire GOUDOUR répond que oui, qu'il a participé au concours d'idées pour l'aménagement de la place Omer Vallon à Chantilly.

Monsieur MARCHAND observe que cette zone d'activités est très dégradée. Il demande si les propositions seront chiffrées.

Claire GOUDOUR répond que non.

Monsieur MARCHAND demande quels seront les leviers pour que les entreprises effectuent des travaux de requalification.

Claire GOUDOUR répond qu'on ne peut pas contraindre une entreprise à faire des travaux et que c'est à l'occasion d'une demande d'autorisation de travaux que l'OAP peut s'appliquer et des améliorations peuvent avoir lieu.

Elle ajoute que la requalification va nécessairement prendre du temps mais que ce cahier et l'OAP qui sera mise en place sont un commencement. Elle précise que cela permettra aussi de cadrer l'extension de la zone d'activités.

Monsieur MARCHAND note que la Communauté de communes pourrait aussi aider les entreprises, comme une commune peut le faire pour les façades des habitations.

Le Bureau, à l'unanimité, valide cette mission et décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

5 – MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR UNE ETUDE QUALITATIVE DES MIELS DE LA MARQUE PRODUCTEURS OISE - PAYS DE FRANCE

Monsieur MARCHAND explique qu'il est proposé de réaliser une analyse de l'ensemble des miels des 11 producteurs adhérant à la marque afin d'identifier les éventuels produits non conformes et de mauvaise qualité.

Il passe la parole à Marie STURMA.

Marie STURMA explique le Parc naturel régional a lancé une réflexion de modernisation de la marque et du logo « Producteurs Oise – Pays de France » et que, suite aux différents échanges avec les producteurs et une enquête consommateurs, il a été mis en avant que l'image véhiculée par la marque doit mieux faire référence au territoire du PNR mais aussi à la qualité des produits et au respect de l'environnement.

Elle ajoute que plusieurs pistes sont à l'étude :

- L'élaboration d'une nouvelle convention partenariale incluant des critères « qualité », en lien notamment avec la Charte du PNR ;
- La réalisation d'un audit des producteurs actuels de la marque ;
- La mise en place d'un comité d'évaluation des adhésions des producteurs à la marque.

Elle précise que cette étude des miels entre dans cette réflexion.

Monsieur CHERON s'étonne que l'on ne vise que les producteurs de miel.

Sylvie CAPRON indique que le processus d'audits et de comité de sélection est long à mettre en place et que ces analyses répondent à une urgence.

Monsieur BROCHOT demande s'il s'agit de déterminer les miels qui seraient frauduleux ou de mauvaise qualité. Il observe que ce n'est pas au PNR d'exercer la répression des fraudes.

Marie STURMA répond qu'on est un peu entre les deux.

Elle explique que des producteurs de miel, qui sont vertueux, accusent le PNR de reconnaître des producteurs qui traficotent le miel qu'ils vendent. Ils menacent de sortir du référencement du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND demande combien de producteurs sont visés.

Marie STURMA répond un seul.

Monsieur MARCHAND estime qu'effectivement seule une analyse de miel permet d'objectiver sa sortie des Producteurs Oise – Pays de France.

Monsieur BROCHOT demande s'il y a d'autres producteurs qui posent problème.

Sylvie CAPRON répond que cela ne concerne pas forcément la qualité des produits mais des pratiques, d'où la nécessité d'élaborer un cahier des charges.

Le Bureau, à l'unanimité, valide ces analyses et décide de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour les financer.

6 – MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'ACQUISITION D'UN PIÈGE PHOTOGRAPHIQUE

Monsieur MARCHAND rapporte que le Parc naturel régional Oise-Pays de France avait fait l'acquisition, en 2015, d'un piège photographique, essentiellement destiné à l'observation de la faune sauvage et que ce piège a cessé de fonctionner en début d'année.

Il indique qu'il reste 323 € sur la dotation initiale du fonds en faveur de la faune sauvage.

Il explique qu'il est proposé de mobiliser ce reliquat pour acheter un nouveau piège photographique.

Il est demandé ce qu'est un piège photographique.

Monsieur MARCHAND répond que c'est un appareil photo qui permet de prendre des photos de nuit, comme ceux qu'utilise la Fédération de chasse pour effectuer des comptages.

Le Bureau, à l'unanimité, valide cet achat et décide de mobiliser le Fonds en faveur de la faune sauvage pour le financer.

7 - PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA FEDERATION DES PNR DE FRANCE POUR L'EDITION D'UN LIVRE DOCUMENTAIRE A DESTINATION DES ENFANTS DE 8 A 12 ANS SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Monsieur MARCHAND explique que la Fédération des Parcs naturels régionaux propose de commander un livre documentaire pour les 8-12 ans aux éditions Casterman et de faire financer cette opération par les Parcs naturels régionaux sous forme de pré-achat.

Emmanuelle PILLAERT explique qu'il s'agit d'un bel ouvrage de 208 pages intitulé *La France du vivant*, riche et ludique, pour découvrir la France de manière concrète, dans toute sa diversité : sa nature, ses paysages, sa faune, sa flore, son patrimoine architectural et culturel, mais aussi ceux qui produisent les denrées que nous mangeons au quotidien et l'énergie que nous utilisons...

Elle ajoute que des exemples seront puisés au sein des Parcs naturels régionaux.

Elle rapporte qu'il en coûterait, pour les Parcs naturels régionaux adhérant à ce groupement de commande :

- 464,12 € HT pour 41 exemplaires ;
- Un coût optionnel maximal de 400 € TTC pour la prise en charge, en fonction des besoins, des droits d'auteur de photos du PNR retenu dans l'ouvrage ;
- Les frais de livraison.

Il est observé qu'il n'y aura même pas un ouvrage par commune.

Emmanuelle PILLAERT répond que 41 ouvrage est une commande minimale mais que l'on peut en commander davantage, le prix unitaire étant de 11 €.

Elle souligne que ces ouvrages pourraient aussi être offerts aux écoles participant aux programmes pédagogiques du PNR.

Monsieur MARCHAND demande combien de fois notre PNR sera cité.

Emmanuelle PILLAERT répond deux fois, la ville de Senlis en lien avec le patrimoine culturel et les producteurs vendant en circuit-court.

Monsieur MARCHAND souligne que régulièrement la Fédération sollicite les PNR pour des pré-achats de livres. Il note que ces exemplaires servent en général de cadeaux.

A l'unanimité, le Bureau valide la participation du PNR au groupement de commande de la Fédération et autorise le Président à signer la convention.

8 - CONVENTION AVEC ESPACES NATURELS REGIONAUX POUR LA MISE A DISPOSITION DU RESEAU COLLABORATIF DES ACTEURS ET DES PROJETS TERRITORIAUX « RECOLTE »

Monsieur MARCHAND rapporte qu'Espaces naturels régionaux (ENRx) a fondé en 2011 un réseau collaboratif des acteurs et projets territoriaux appelé « RECOLTE » qui fonctionne à partir d'une plateforme numérique, ouverte aux acteurs professionnels de toutes structures, publiques et privées.

Il ajoute que cette plateforme permet de :

- Trouver des informations et des contacts utiles ;
- Accéder à de multiples communautés (par métiers, thématiques ou projets...) ;
- Créer des espaces de travail partagés ;
- Communiquer sur les savoir-faire et les retours d'expérience.

Monsieur MARCHAND demande si cette plateforme traite de beaucoup de sujets.

Marie STURMA répond que oui.

Sylvie CAPRON observe qu'elle compte 300 communautés et 600 utilisateurs.

Elle ajoute que les Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France l'utilisent comme structure d'échanges, d'informations, de gestion de projets.

Monsieur MARCHAND souligne qu'ENRx est en cours de restructuration. Il rappelle que cette structure était l'employeur des salariés des 3 Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais mais que la Région a décidé de revoir le fonctionnement.

Il explique que les salariés ont été repris par les PNR mais qu'on ne sait pas très bien aujourd'hui quelles sont les missions d'ENRx.

Sylvie CAPRON indique que le PNR a des liens avec ENRx sur deux sujets : des échanges avec le Centre de ressources génétiques qui dépend d'ENRx pour les arbres fruitiers et l'opération « Plantons le décor ».

Monsieur MARCHAND demande s'il faut désigner un représentant du Bureau pour faire partie du Comité de gouvernance.

Sylvie CAPRON répond que non, que les réunions sont très techniques et que c'est Pascal LAMBERT qui ira aux réunions.

A l'unanimité, le Bureau valide la convention avec ENRx pour cette plateforme RECOLTE et autorise le Président à la signer.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il a reçu un courrier de l'AP3F au sujet de l'entreprise VKB, située dans la zone d'activités de PONTPOINT.

Monsieur MARCHAND explique que cette entreprise reçoit, trie et réexpédie des déchets industriels et des produits minéraux.

Il indique que cette entreprise est défailante, qu'elle reçoit et stocke des déchets pour lesquels elle n'a pas d'accréditations, et de façon illégale (sur un espace naturel et EBC au PLU et sans précaution).

Il ajoute qu'elle a déjà reçu 16 visites d'inspection de la DREAL, 7/8 mises en demeure, plusieurs condamnations par la justice mais que rien ne se passe.

Il explique que Monsieur DUMONTIER, Président de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte qui a la compétence de la gestion de la zone d'activités, a rencontré le Procureur de la République, a fait une réunion avec les associations d'environnement et souhaite consulter un cabinet d'avocats pour voir quelle solution trouver.

Monsieur MARCHAND précise qu'il a eu un message téléphonique de Monsieur DUMONTIER lui rapportant qu'il est atterré par cette situation qui ne bouge pas.

Il relate que le Maire de Pontpoint est ennuyé car il ne voit pas comment cette entreprise pourrait se mettre en conformité mais il redoute la cessation d'activités de l'entreprise, son départ, laissant à la commune un site pollué.

Monsieur MARCHAND propose que le PNR s'associe à la communauté de communes.

Madame LOISELEUR demande s'il s'agirait d'un appui ou d'une participation au financement du cabinet d'avocats.

Monsieur MARCHAND répond qu'au moins dans un premier temps, il s'agirait de soutenir l'action de la communauté de communes pour la renforcer, mais que peut-être, dans un deuxième temps, le Parc naturel régional Oise – Pays de France pourrait participer aux frais d'avocat si besoin.

Monsieur CHERON suggère d'adresser un courrier à l'État qui ne fait pas appliquer les sanctions.

Monsieur BROCHOT propose de monter une opération de communication pour dénoncer les pratiques de cette entreprise.

Monsieur MARCHAND résume les propositions d'actions :

- Prendre connaissance du dossier technique, que l'on n'a pas pour l'instant ;
- Soutenir la CCPOH dans son action juridique ;
- Voir avec elle pour effectuer ensemble une action de communication ;
- Adresser un courrier à Madame la Préfète.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H15.

Le Président,



Patrice MARCHAND

Le secrétaire de séance,



Yves CHERON